



Association AMAP'PLACE
ESPAC'YON, 20 rue du vieux bourg
85170 Dompierre sur Yon
mail : amap-place@laposte.net

CONTRAT MIEL

Contrat d'engagement entre amapien et producteur pour des pots de miel et pain d'épices

Période : d'octobre à mars 2026 : 6 Distributions

17 octobre, 14 novembre, 12 décembre 2025, 23 janvier, 20 février, 20 mars 2026

La productrice :	L'amapien, l'amapienne :
Laure FOUCAUD	Nom et Prénom : Tél : Mail :

LA PRODUCTRICE S'ENGAGE :

- à honorer les distributions définies entre lui et l'AMAP (1 fois toutes les mois)
- à fournir des contenants réutilisables à chaque distribution
- L'AMAPIEN S'ENGAGE :**
- à venir récupérer sa commande lors de la permanence le vendredi entre 18h15 et 19h15 sur le lieu de distribution
- à rapporter le contenant réutilisable le vendredi suivant chaque distribution
- à demander à un autre amapien de récupérer sa commande en cas d'absence
- à prévenir le référent en cas d'absence, même si problème de dernière minute (du fait de leur conservation au frais, les produits ne pourront pas être déposés à la ferme)
- à acheter sa part de production à l'avance en reconnaissant les aléas climatiques comme faisant partie de l'agriculture et accepte d'assumer ces risques sachant qu'il recevra la juste part de la production de la saison.
- à participer au fonctionnement de l'AMAP en tenant au moins une permanence lors de cette période de contrat.

Choix des produits et quantités :

Pots de 500 g (sauf Acacia : 280 g)	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Quantité	Prix unitaire	Prix Total
Bocage Vendéen – Fleurs de Printemps (étiquette Verte) – 500 g							9.00		
Littoral Vendéen – Acacia, Erable, Aubépine... (étiquette Verte) – 280 g							6.00		
Vendée - Fleurs d'été (étiquette Violette) – 500 g							9.00		
Bocage Vendéen – Ronce, Trèfle, Châtaignier (étiquette Rose) – 500 g							9.00		
Plaine Vendéenne – Fleurs de Tournesol (étiquette Bleue) – 500 g							9.00		
Vendée - Fleurs d'été et sarrasin (étiquette Marron) – 500 g							9.00		
Pain d'épice 300 g							7.00		
Total									

Les chèques sont établis à l'ordre de Laure FOUCAUD et remis à la signature du contrat, ainsi que l'adhésion à l'AMAP pour les nouveaux adhérents (nous transmettre bulletin d'adhésion et 1 chèque de 10 euros à l'ordre d'AMAP'Place)

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales du contrat et les accepter : OUI NON

Fait en 2 exemplaires à Dompierre s/ Yon, le : _____

La productrice : Laure FOUCAUD

Signature (Mention « Lu et Approuvé »)

Référents Contrat: Floris VAUTRIN 06 63 05 18 97



Contrat d'engagement entre amapien et producteur pour des pots de miel et pain d'épices

Période : d'octobre à mars 2026 : 6 Distributions

17 octobre, 14 novembre, 12 décembre 2025, 23 janvier, 20 février, 20 mars 2026

La productrice :	L'amapien, l'amapienne :
Laure FOUCAUD	Nom et Prénom : Tél : Mail :

LA PRODUCTRICE S'ENGAGE :

- à honorer les distributions définies entre lui et l'AMAP (1 fois toutes les mois)
- à fournir des contenants réutilisables à chaque distribution

L'AMAPIEN S'ENGAGE :

- à venir récupérer sa commande lors de la permanence le vendredi entre 18h15 et 19h15 sur le lieu de distribution
- à rapporter le contenant réutilisable le vendredi suivant chaque distribution
- à demander à un autre amapien de récupérer sa commande en cas d'absence
- à prévenir le référent en cas d'absence, même si problème de dernière minute (du fait de leur conservation au frais, les produits ne pourront pas être déposés à la ferme)
- à acheter sa part de production à l'avance en reconnaissant les aléas climatiques comme faisant partie de l'agriculture et accepte d'assumer ces risques sachant qu'il recevra la juste part de la production de la saison.
- à participer au fonctionnement de l'AMAP en tenant au moins une permanence lors de cette période de contrat.

Choix des produits et quantités :

Pots de 500 g (sauf Acacia : 280 g)	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Quantité	Prix unitaire	Prix Total
Bocage Vendéen – Fleurs de Printemps (étiquette Verte) – 500 g							9.00		
Littoral Vendéen – Acacia, Erable, Aubépine... (étiquette Verte) – 280 g							6.00		
Vendée - Fleurs d'été (étiquette Violette) – 500 g							9.00		
Bocage Vendéen – Ronce, Trèfle, Châtaignier (étiquette Rose) – 500 g							9.00		
Plaine Vendéenne – Fleurs de Tournesol (étiquette Bleue) – 500 g							9.00		
Vendée - Fleurs d'été et sarrasin (étiquette Marron) – 500 g							9.00		
Pain d'épice 300 g							7.00		
Total									

Les chèques sont établis à l'ordre de Laure FOUCAUD et remis à la signature du contrat, ainsi que l'adhésion à l'AMAP pour les nouveaux adhérents (nous transmettre bulletin d'adhésion et 1 chèque de 10 euros à l'ordre d'AMAP'Place)

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales du contrat et les accepter : OUI NON

Fait en 2 exemplaires à Dompierre s/ Yon, le : _____

La productrice : Laure FOUCAUD

Signature (Mention « Lu et Approuvé »)

Référents Contrat: Floris VAUTRIN 06 63 05 18 97
